MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 412 14 mars 2002

SOMMAIRE

Amboise Holding S.A., Luxembourg 19754	EIB, S.à r.l., Alzingen	19743
Amboise Holding S.A., Luxembourg 19754	Enogest International S.A., Luxembourg	19762
Anc. Ets. P. Regenwetter & Fils, S.à r.l., Luxem-	Ets Paul Wormeringer, S.à r.l	19749
bourg	Euro Property Finance S.A., Luxembourg	19753
APE, Asociación Popular Española De Luxem-	Fair Venture A.G., Itzig	19743
burgo, A.s.b.l., Steinsel 19737	Ferco Finance, S.à r.l., Luxembourg	19751
Art 19 S.A., Luxembourg 19762	Ferco, S.à r.l., Luxembourg	19753
Artulux, S.à r.l., Luxembourg 19756	Financière Darimo S.A., Luxembourg	19747
Bortolotti & C., S.à r.l., Capellen 19738	Garage Georges, S.à r.l., Mersch	19741
Brodequin Finance S.A., Luxembourg 19756	Gigipi Mode, S.à r.l., Dippach	19746
(C.F.G.V.T. S.A.), Compagnie Financière des Grands	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19754
Vins de Tokaj S.A., Luxembourg 19759	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19754
(C.F.G.V.T. S.A.), Compagnie Financière des Grands	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19754
Vins de Tokaj S.A., Luxembourg 19759	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19755
(C.F.G.V.T. S.A.), Compagnie Financière des Grands	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19755
Vins de Tokaj S.A., Luxembourg 19760	Gruppo Oria International S.A., Luxembourg	19755
(C.F.G.V.T S.A.), Compagnie Financière des Grands	H & P S.A., Luxembourg	19739
Vins de Tokaj S.A., Luxembourg 19760	H & P S.A., Luxembourg	19741
C.K. Business Center S.A., Steinfort 19763	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	19769
CAVILUX, Compagnie des Alcools et Vins de	Immobilière Even	19769
Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 19771	Immobilière Even	19769
CAVILUX, Compagnie des Alcools et Vins de	Immobilière Even	19769
Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 19771	Immobilière Tamida S.A., Luxembourg	19772
Charme Dessous, S.à r.l., Bertrange 19743	Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	19759
CK S.A., Steinfort	Information Services Trans Europe, S.à r.l., Lu-	
CK Sport Center S.A., Kockelscheuer 19768	xembourg	19731
Clear Vision Europe, S.à r.l., Luxembourg 19759	Inmar International S.A., Luxembourg	19765
CMC Financial Company S.A 19768	Inmar International S.A., Luxembourg	19765
Concorde Restauration, S.à r.l., Bertrange 19757	Inmar International S.A., Luxembourg	19770
Craft 100 S.A., Luxembourg 19753	International Spare Parts S.A. (ISPA S.A.), Wasser-	
Craft 100 S.A., Luxembourg 19753	billig	19774
Design, S.à r.l., Luxembourg	International Spare Parts S.A. (ISPA S.A.), Wasser-	
Duat S.A., Luxembourg	billig	19776
Duat S.A., Luxembourg	K.E., S.à r.l., Steinfort	19764
Editions d'Letzeburger Land, S.à r.l., Luxem-	Koningslaan, S.à r.l., Luxembourg	19759
bourg	Koudourrou S.A., Niederkorn	19747
Editions d'Letzeburger Land, S.à r.l., Luxem-	KPB Finance Holding S.A., Luxembourg	19730
bourg	(Jängi) Kremer & Fils, S.à r.l	19747
Editions d'Letzeburger Land, S.à r.l., Luxem-	Lagerhaus Lux S.A., Luxembourg	19763
hourg	Liac Sàrl Luxembourg	19742

Lindhold S.A., Luxembourg	19772	Ruco S.A.H., Luxembourg	19750
Lindhold S.A., Luxembourg		Ruco S.A.H., Luxembourg	
Linea 3 Ameublement, S.à r.l., Livange		Saila S.A., Luxembourg	
Lux Cogeba Construction, S.à r.l., Bertrange	19761	Saila S.A., Luxembourg	
Luxima, S.à r.l., Strassen	19761	Savini Frères, S.à r.l., Kayl	19736
Maaskade, S.à r.l., Luxembourg	19757	Sinolux, S.à r.l., Steinfort	
Marchall, S.à r.l., Luxembourg	19758	Skyliners, S.à r.l., Luxembourg	
Metalux S.A., Hesperange	19746	Skyliners, S.à r.l., Luxembourg	
Michanne S.A.H., Luxembourg	19750	Société CEAT d'Investissement en Asie S.A.,	
New Europe Investments S.A., Luxembourg	19756	Luxembourg	19770
New Europe Investments S.A., Luxembourg	19756	Société Immobilière Ardennaise S.A., Luxem-	
Nordpol S.A., Luxembourg	19771	bourg	19757
Nordpol S.A., Luxembourg	19771	Société Immobilière Ardennaise S.A., Luxem-	
Nordpol S.A., Luxembourg	19773	bourg	19757
Nouvelle Crea-Style, S.à r.l., Bascharage	19741	Sodevim S.A.H., Luxembourg	19749
Nouvelle Luxtecnic, S.à r.l., Windhof	19764	Sodevim S.A.H., Luxembourg	
P.R.M. Software S.A., Luxemburg	19765	Tamar International, S.à r.l.q, Luxembourg	19748
Peinture Dany, S.à r.l., Hesperange	19748	Techprint S.A., Munsbach	19748
Power Energy Investments S.A., Luxembourg	19744	Valuga S.A.H., Luxembourg	19751
PPE Holding S.A., Luxembourg	19752	Valuga S.A.H., Luxembourg	19751
PPE Holding S.A., Luxembourg	19752	Venere S.A., Luxembourg	19768
PPE Holding S.A., Luxembourg	19752	Venere S.A., Luxembourg	19774
Proxxon S.A., Wecker	19762	Virgo S.A.H., Luxembourg	19752
Publishing International Investments S.A., Luxem-		Virgo S.A.H., Luxembourg	19763
bourg	19750	Virgo S.A.H., Luxembourg	
Realco, S.à r.l., Kayl	19741		

KPB FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol. R. C. Luxembourg B 51.064.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2001, le 20 novembre à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme KPB FINANCE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, inscrite au registre de commerce section B 51064.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Frédérique Baretti.

A.- Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

Résolutions

- 1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de leur mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux personnes suivantes:
 - Monsieur Miloud Akdime, gérant de sociétés demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare;
 - Monsieur Jamal Adkime, administrateur de sociétés demeurant à F-57700 Hayange, 7, rue A. B. Nicolay.
 - 2) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Me Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen;
 - Me Philippe Stroesser, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- 3) L'assemblée décide à l'unanimité de confirmer Monsieur Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, dans sa fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature unique. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75850/318/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2010 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the thirty-first day of October. Before us Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Robert John d'Aubigny, director of companies, residing at 14, rue Emile Loth, MC 98000 Monaco,

acting as sole shareholder of INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE N.V. (the «Company»), a company existing under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Pietermaai 15, Curaçao, Netherlands Antilles).

Here represented by Mr Roel Schrijen, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated October 19, 2001, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions it has taken in an extraordinary meeting of shareholders held in Curaçao on October 24, 2001, deciding among others (1) to transfer the statutory seat and effective place of management of the Company from Curaçao, The Netherlands Antilles, to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per October 31, 2001 (2) that the balance sheet of the Company as at October 24, 2001, will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the company in the Netherlands Antilles and as the opening balance sheet in Luxembourg, (3) to appoint Ms Nancy C. Whipp as manager of the Company and to accept the resignation of CURAB N.V. as local representative with honourable discharge, immediately upon execution of the present deed in connection with the transfer of the statutory seat and the effective place of management of the Company to Luxembourg and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Netherlands Antilles and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A certified extract of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office and the effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated October 24, 2001, stating that the net asset value of the Company amounts to fourteen thousand six hundred and thirty-nine United States Dollars (14,639.- USD), after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE N.V., it has taken the following resolutions, ratifying and executing the here above stated resolutions taken in Curação:

First resolution

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Curação on October 24, 2001, so that the registered office and the place of effective management of the Company is transferred from Curação to Luxembourg as of October 31, 2001, and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The address of statutory seat of the Company is fixed at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg.

Third resolution

The balance sheet as per October 24, 2001, showing a net equity of fourteen thousand six hundred and thirty-nine United States Dollars (14,639.- USD), representing the Company's closing balance sheet in the Netherlands Antilles and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Netherlands Antilles nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Netherlands Antilles nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR) represented by five hundred and twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, currently all held by Mr Robert John d'Aubigny, prenamed.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the Company adapts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE, S.à r.l.

Sixth resolution

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

- **Art. 1.** There is established by the appearing party a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the «Company») which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR) represented by five hundred and twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve account, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in Curação to December 31st, 2001.

Seventh resolution

The sole shareholder appoints as manager for an unlimited duration:

Ms Nancy C. Whipp, chartered accountant, residing at 9, rue de Bertrange, L-8216 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Netherlands Antilles and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and place of effective management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

For the purpose of registration, the amount of the net asset value of the Company, i.e. fourteen thousand six hundred and thirty-nine United States Dollars (14,639.- USD) is valued at 16,348.2 EUR=659,476.- LUF.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eighty thousand Luxembourg francs (80,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Hesperange.

The document having been read and translated to the person appearing, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

Monsieur Robert John d'Aubigny, administrateur de sociétés, demeurant à 14, rue Emile Loth, MC 98000 Monaco, agissant en tant qu'actionnaire unique de INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE N.V. (ci-après la «Société»), une société de droit des Antilles Néerlandaises, dont le siège social est établi à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Pietermaai 15,

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 octobre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique à Curaçao en date du 24 octobre 2001, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effective de la Société de Curaçao (Antilles Néerlandaises) au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 31 octobre 2001 (2) que le bilan de la Société au 24 octobre 2001 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société aux Antilles Néerlandaises et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg (3) de nommer Madame Nancy C. Whipp, en qualité de gérant et d'accepter la démission de CURAB N.V. en tant que gérant unique avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Antilles Néerlandaises qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 24 octobre 2001, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à quatorze mille six cent trente-neuf dollars des Etats Unis (14.639,-USD), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'actionnaire unique de INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE N.V., les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises à Curaçao, dont question ci-avant:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier les décisions prises à Curaçao (Antilles Néerlandaises) en date du 24 octobre 2001, de sorte que le siège social et le siège de direction effective de la Société est transféré de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 31 octobre 2001, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2010 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Troisième résolution

Le bilan établi au 24 octobre 2001, accusant une valeur nette de quatorze mille six cent trente-neuf dollars des États Unis (14.639,- USD) représentant le bilan de clôture des opérations aux Antilles Néerlandaises et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Antilles Néerlandaises, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Antilles Néerlandaises.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Robert John d'Aubigny prénommé

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Cinquième résolution

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en INFORMA-TION SERVICES TRANS EUROPE, S.à r.l.

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

- **Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: INFORMATION SERVICES TRANS EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Curaçao et se termine le 31 décembre 2001.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée:

Madame Nancy C. Whipp, comptable agréée, demeurant à L-8216 Mamer, 9, rue de Bertrange.

Huitième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Antilles Néerlandaises qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective, et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'actif net de la société, soit quatorze mille six cent trente-neuf dollars des Etats Unis (14.639,- USD) est estimé à 16.348,2 EUR=659.476,- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: R. Schrijen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 41, case 7. – Reçu 6.515 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75511/220/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SAVINI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 204, route de Noertzange. R. C. Luxembourg B 26.600.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est changé comme suit:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingtcinq Euros (125,- EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Enzo Savini, Kayl	490 parts
2. Madame Juliette Savini-Engel, Kayl	10 parts
Total	500 parts

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75523/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

APE, ASOCIACIÓN POPULAR ESPAÑOLA DE LUXEMBURGO, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7343 Steinsel, 17, rue des Templiers.

STATUTS

Les Membres fondateurs:

Cabellos Pérez de Tena, Roberto; 54, rue Charlemagne; Luxembourg, fonctionnaire; espagnol;

Calvo Basarán, Joaquín; 34, rue Ernest Felgen, Luxembourg; fonctionnaire, espagnol;

García Nieto, Miguel Ángel; 32, rue Abbé Jos Keup, Luxembourg; fonctionnaire, espagnol;

González Bastero, Juan Ignacio; 6, Av. Guillaume, Luxembourg; fonctionnaire; espagnol;

Lázaro Martínez de Morentin, Maria I; 6, Av. Guillaume, Luxembourg; économiste; espagnole;

Ortiz Pintor, José I, 17, rue des Templiers; Steinsel; fonctionnaire, espagnol

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1er. L'association porte la dénomination ASOCIACIÓN POPULAR ESPAÑOLA DE LUXEMBURGO association sans but lucratif, en abrégé APE, A.s.b.l.. Elle a son siège à Steinsel, 17, rue des Templiers; L-7343 Luxembourg

Art. 2. L'association a pour objet de:

- promouvoir et diffuser la culture et langues espagnoles parmi les résidents, étrangers et autochtones, au Grand-Duché de Luxembourg;
- créer et élargir les structures d'accueil, d'appui et d'expression culturelle et politique pour les espagnols résident au Grand-Duché;
 - favoriser les contacts entre espagnols et luxembourgeois;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.
- Art. 3. Les nouveaux membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration, qui aura reçu a ces effets la délégation de l' l'assemblée générale, à la suite d'une demande écrite avalisé par la signature de deux membres.

Les nouveaux adhérants deviendront membres de plein droit au moment où on leur communique l'acceptation de leur candidature et lorsqu'ils paieront leur première cotisation.

- Art. 4. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- **Art. 5.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- **Art. 6.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 7. Les ressources de l'association comprennent notamment
 - les cotisations des membres,
 - les subsides et subventions,
 - les dons ou legs en sa faveur.
- Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra pas être supérieure à 50,- EUR (ind. 2001).
- Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an dans les premiers six mois de l'année naturel, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.
- Art. 10. La convocation se fait au moins une semaine avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou messagerie électronique ou affichage sur le site web de l'association, devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingt pour cent au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
 - Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - modification des statuts et règlement interne;
 - nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
 - approbation des budgets et comptes et du rapport annuel du conseil d'administration;
 - approbation des plans d'activités proposées par le conseil d'administration;
 - approbation des propositions d'exclusion de membres portée par le conseil d'administration;
 - dissolution de l'association.
- Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'a la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou

représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- **Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage électronique sur son site web ou autres moyens decidés par son conseil d'administration.
- Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que quatre autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.
 - Art. 16. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants
 - le président dirige le conseil d'administration,
- le secrétaire général le remplace dans les réunions du conseil d'administration, fait la convocation des assemblées générales et ses comptes rendus;
 - le trésorier gère les comptes.

Ils pourront être assistés de les autre membres du conseil d'administration.

- **Art. 17.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas de parité de vote, le vote du président comptera double.
- **Art. 18.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.
- Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction, soit le président et le secrétaire général et / ou le trésorier sont nécessaires.
- Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 21. En cas de liquidation les biens sont affectés de façon proportionnel à chacun des membres de l'association.
- Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.
- Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.
- Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 2001 par les membres fondateurs.

R. Cabellos Pérez de Tena / J. Calvo Basarán / M. Á. García Nieto / J. I. González Bastero / M. I. Lázaro Martínez de Morentin / J. Ortiz Pintor

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75563/000/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BORTOLOTTI & C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. COLTIVAZIONE SPERIMENTALE TARTUFI LUXEMBOURG).

Siège social: L-8311 Capellen, 128, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 68.984.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORTOLOTTI & C., S.à r.l.

C. Bortolotti

Gérant

(75646/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

H & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.940.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2001

Le mercredi, 13 juin 2001 à 10.00 heures, les actionnaires de H & P S.A. ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à LUXEMBOURG.

Une feuille de présence est émargée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Hugo L. Herbots administrateur-délégué, demeurant à B-8870 Oostduinkerke, est élu Président de l'assemblée.

Madame Tina Herbots, administrateur, demeurant à B-8870 Oostduinkerke, est appelée comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Monsieur Gérard De Bock, administrateur, demeurant à B-1488 Genappe, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présent ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procèsverbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence,
- 3) le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000;
- 4) le rapport du Conseil d'Administration;
- 5) le rapport du Commissaire aux comptes.

Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portés à l'ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2000;
- 2) Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'exercice social 2000;
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.
- 4) Approbation des comptes;
- 5) Affectation du résultat;
- 6) Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 7) Suppression de la valeur nominale des actions;
- 8) Augmentation du capital social;
- 9) Conversion du capital social en Euros;
- 10) Modification de l'article 3 des statuts;
- 11) Divers.

Puis, le président demande au secrétaire de lire les comptes arrêtés au 31 décembre 2000, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le secrétaire en donne lecture.

Le président ouvre alors les débats.

Divers propos sont échangés entre les membres, puis, plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2000, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels que présentés.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide d'affecter comme suit le bénéfice de 405.055,- LUF de l'exercice 2000.

	néfice de l'exercice à affecter (+):	405.055 0	LUF LUF	
	néfice reporté de l'exercice précédent (+): te reportée de l'exercice précédent (-):	77.111 0	LUF LUF	
	néfice à affecter (=):	482.166 0	LUF LUF	
- Aff	ectation à la réserve légale (-):	0	LUF	

- Affectation aux autres réserves (-):	0	LUF	
- Distribution de bénéfice (-):	0	LUF	
- Augmentation de capital par incorporation de bé-			
néfices reportés (conversion en Euros)	10.622	LUF	
- Bénéfice à reporter (=):	471.544	LUF	
- Perte à reporter (=):	0	LUF	

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle donne décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour son mandat.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

L'assemblée générale des actionnaires est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions suivantes, sans égard à la représentation du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de supprimer la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 10.622,- LUF pour le porter à 1.260.622,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existante de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de convertir le capital social actuel de 1.260.622,- LUF en Euros au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 31.250,- EUR, représenté par 1.250 actions de 25,- EUR chacune. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.

Septième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décidé, à l'unanimité, de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.250,- EUR divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune. Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.50 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

H. L. Herbots / T. Herbots / G. De Bock Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2001

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2001, enregistré le 8 novembre 2001 à Clervaux, vol. 210, fol. 20, case 12, il ressort ce qui suit:

L'assemblée des actionnaires décide, à l'unanimité:

- de supprimer la valeur nominale des actions.
- de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 10.622,- LUF pour le porter à 1.260.622,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existance de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- de convertir le capital social actuel de 1.260.622,- LUF en Euro au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 31.250,- EUR, représenté par 1.250 actions de 25,- EUR chacune. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.
 - suite à ces résolutions, de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - Art. 3. Le capital social est fixé à 31.250,- EUR divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Weiswampach, le 23 novembre 2001.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au registre de commerce.

Pour H & P S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Clervaux, le 8 novembre 2001, vol. 210, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(75684/667/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

H & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 62.940.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 15 novembre 2001, vol. 210, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUNORD S.A.

Signature

(75685/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GARAGE GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbierg. R. C. Luxembourg B 68.471.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital est fixé à la somme de vingt-cinq mille (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75521/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

REALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 40.701.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cing Euros (125,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75522/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NOUVELLE CREA-STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.606.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling

(75524/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LIAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 20.507.

Assemblée générale des associés du 24 septembre 2001

Répartition bénéficiaire 2000

Augmentation et conversion du capital en Euros

Suivant décision des associés:

- Résultat 2000	5.434.356 LUF
- Bénéfice reporté 2000	4.816.607 LUF
- Provision «Impôt sur la fortune 2000» (5*122.700 LUF)	613.500 LUF
- Augmentation du capital (cfr. décisions suivantes)	4.249 LUF

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, à la majorité simple, les décisions suivantes, sans égard à la représentation du capital social.

- 1. Les associés décident, à l'unanimité, de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Les associés décident, à l'unanimité, de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF pour le porter à 504.249,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 3. Les associés décident, à l'unanimité, de convertir le capital social actuel de 504.249,- LUF en Euros au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 12.500,- EUR, représenté par 500 actions de 25,- EUR chacune. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.
- 4. Suite à ces résolutions, les associés décident, à l'unanimité, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 500 parts sociales de 25,- EUR chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Klaus-Peter Weinert, demeurant à Olm	100
Madame Liliane Apel, demeurant à Olm	400
Total	500

Décharge de la gérance

Les associés donnent décharge aux gérant(s) pour l'exercice 2000.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

K.-P. Weinert / L. Apel.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 24 septembre 2001

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2001, enregistré le 12 novembre 2001 à Clervaux, vol. 210, fol. 21, case 10, il ressort ce qui suit:

L'assemblée des associés décide, à l'unanimité:

- 1. de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF pour le porter à 504.249,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 3. de convertir le capital social actuel de 504.249,- LUF en Euro au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 12.500,- EUR, représenté par 500 actions de 25,- EUR chacune. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.
 - 4. suite à ces résolutions, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 500 parts sociales de 25,- EUR chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Klaus-Peter Weinert, demeurant à Olm	100
Madame Liliane Apel, demeurant à Olm	400
Total	500

Weiswampach, le 23 novembre 2001.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au registre de commerce.

Pour LIAC, S.à r.l.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Clervaux, le 12 novembre 2001, vol. 210, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(75686/667/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

EIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée. R. C. Luxembourg B 56.871.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 22 mars 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cen vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75525/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CHARME DESSOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.448.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Rémich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75526/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

FAIR VENTURE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération. H. R. Luxemburg B 72.424.

1.) Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 11. Juni 2001

Verwaltungsrat:

Die Ausserordentliche Hauptversammlung bestätigt hiemit, dass Herr Robert Guilleaume, Stellvertreter des Verwaltungsrats, alle Bankgeschäfte der FAIR VENTURE AG, ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift tätigen kann.

2.) Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 10. Oktober 2001 Sitz der Gesellschaft:

Die Ausserordentliche Hauptversammlung beschliesst hiermit, den Sitz der Gesellschaft auf folgende Adresse zu verlegen:

83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxemburg, den 10. Oktober 2001.

Für die Richtigkeit der Auszüge

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75576/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

POWER ENERGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

STATUTS

L'an deux mille un, le seize novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu

1.- LONDAMAR AG société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Gartenstrasse 2,

ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2001,

2.- RASPOR HOLDING ET TRADING AG, société de droit suisse, ayant son siège social à CH-8004 Zurich, Wengistrasse 7, ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2001.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POWER ENERGY INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en deux cents (200) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois les administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art Q

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12.

La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

LONDAMAR AG, prénommée, cent actions	100
RASPOR HOLDING ET TRADING AG, prénommée, cent actions	100
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cent trente euros (EUR 3.530,-) ou cent quarante-deux mille quatre cents francs luxembourgeois (LUF 142.400,-).

Le capital est évalué à huit millions soixante-sept mille neuf cent quatre-vingts francs luxembourgeois (LUF 8.067.980).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Georges Philippe, directeur de société, demeurant à CH-8200 Schaffhausen, Rheinhaldenstrasse 10,
- b) Monsieur Guido Banholzer, directeur de société, demeurant à CH-8805 Richterswil, Buechlenweg 4b,
- c) Monsieur Eduardo Varela, directeur de société, demeurant à CH-8706 Meilen, Toggwilerstrasse 21,
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

EXAM AG, ayant son siège social à CH-8039 Zurich, Schanzeneggstrasse 1.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.
 - 5.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.S. Ruxton, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 57, case 7. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

E. Schlesser

Notaire

(75737/227/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

GIGIPI MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.248.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

'Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.'

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75527/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

METALUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding. R. C. Luxembourg B 8.541.

DISSOLUTION

- 1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2001 que M. Johny Leonard, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 octobre 2001 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 août 2001 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding, a été ordonné.

Luxembourg, le 16 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour METALUX S.A. (en liquidation)

J. Leonard

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75692/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 46.243.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 13 août 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75529/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KOUDOURROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint Pierre.

R. C. Luxembourg B 55.348.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75530/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LINEA 3 AMEUBLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z. I. route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 43.271.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 5 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR).»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75531/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

FINANCIERE DARIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin. R. C. Luxembourg B 67.438.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

(75709/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 76.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 novembre 2001

- Le transfert du siège social de la société TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxem-

- bourg, vers le 12-16, avenue Monterey,L-2163 Luxembourg a été accepté avec effet au 28 septembre 2001.
- La démission de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant «A» de la société TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., est acceptée avec effet au 13 novembre 2001.
- La nomination pour une durée illimitée de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que successeur de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet au 13 novembre 2001.
- La démission de Mme Arlette Dostert, en tant que gérant «B» de la société TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., est acceptée avec effet au 13 novembre 2001.
- La nomination pour une durée illimitée de M. Carl Speecke, domicilié au 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg, en tant que successeur de Mme Arlette Dostert est acceptée avec effet au 13 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75535/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PEINTURE DANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5893 Hesperange, 14, rue Théodore Urbain. R. C. Luxembourg B 69.181.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 6, que la devise du capital social est changé en euro et que l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Mario Giampaolo, employé privé, demeurant à L-5893 Hesperange, 14, rue Théodore Urbain.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75532/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

TECHPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 30.138.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 mai 2001

L'assemblée générale ordinaire de TECHPRINT S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs conformément à l'article 7 des statuts:

- Monsieur Guilleaume Riccobono, demeurant 10, rue de l'Olivette, F-34740 Vendargues
- Monsieur Patrick Brient, demeurant 2, chemin de Roedgen, L-2432 Luxembourg
- Messieurs Bernard Riccobono et Jean-François Brient sont reconduits dans leur fonction respective d'administrateur conformément à l'article 7 des statuts.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75577/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SODEVIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.425.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour SODEVIM, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75536/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SODEVIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.425.

L'assemblée générale statutaire du 5 octobre 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCO-LUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour SODEVIM

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75537/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ANC. ETS. P. REGENWETTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 20.672.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de 25,- euro (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75533/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ETS PAUL WORMERINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 18, rue des Cerisiers.

R. C. Luxembourg B 27.621.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est changé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2001, vol. 177, fol. 1, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(75534/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.622.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mai 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour RUCO S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75538/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.622.

L'assemblée générale statutaire du 3 septembre 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COM-COLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour RUCO S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75539/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PUBLISHING INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.064.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75547/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MICHANNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 40.820.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 25 septembre 2001 que:

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans à compter du 25 septembre 2001:

- Monsieur John Weber, employé privé, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton,
- Monsieur Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber,
- Monsieur Fred Alessio, employé privé, 20, rue de Dudelange, L-3630 Kayl.

Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans à compter du 25 septembre 2001: la société SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, société civile, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75578/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VALUGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour VALUGA, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75540/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VALUGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

L'assemblée générale statutaire du 7 mars 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Judith Petijean, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour VALUGA

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75541/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.291.

Avec effet au 28 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75548/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SINOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort. R. C. Luxembourg B 33.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 septembre 2001, que:

- 1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.
- 2. l'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de 105,32 euros par incorporation de résultats reportés pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- sans émission de parts nouvelles.
- 3. l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 125,- euros par part.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75579/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 60.094.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(75542/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75543/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75544/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIRGO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 55.214.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2001

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francesco Olivieri, administrateur de sociétés, demeurant à Florence, Via Palestro 4, (Italie),
- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,
- Madame Nathalie Tesson, licenciée en Sciences, demeurant à Florence, Via Monte Olivdeto, 56 (Italie).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75600/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CRAFT 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.514.

Le bilan et le compte et profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour CRAFT 100 S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(75545/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CRAFT 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.514.

L'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

Pour CRAFT 100 S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75546/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

FERCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.173.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75549/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

EURO PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 52.875.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juillet 2001

L'assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Madame Nathalie Tesson, licenciée en Sciences, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie) cooptée par décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2001.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75601/257/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.963.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(75557/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.963.

L'assemblée générale statutaire du 20 octobre 1999, a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes, COM-COLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour AMBOISE HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75558/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75580/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75581/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75582/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75583/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1997

Conseil d'Administration:

Monsieur Fabrizio Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Gastone Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Bianca Bolfo, Administrateur, demeurant en Italie.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1997.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75607/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GRUPPO ORIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 29.998.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1998

Conseil d'Administration:

Monsieur Fabrizio Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Gastone Oria, Administrateur, demeurant en Italie

Monsieur Bianca Bolfo, Administrateur, demeurant en Italie.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75608/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(75559/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.945.

L'Assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Alexis Berryer en remplacement de Monsieur Jean-Paul Rosen.

Luxembourg, le 3 septembre 2001.

Pour NEW EUROPE INVESTMENTS S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75560/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ARTULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 505.700,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.345.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75550/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

BRODEQUIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 70.161.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2001

L'assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Madame Nathalie Tesson, licenciée en Sciences, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie) cooptée par décision du conseil d'administration en date du 16 février 2001.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75602/257/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 19.256.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(75561/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.256.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75562/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MAASKADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: NGL 40.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 67.495.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75551/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CONCORDE RESTAURATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 38.027.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 octobre 2001

Les associés de la société CONCORDE RESTAURATION, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 de la façon suivante:

- Conversion de 2.500.000,- LUF / (40,3399)	61.973,38
- Augmentation de capital par incorporation de réserves	526,62
	62,500,00

Le capital social de 62.500,- EUR est représenté par 2.500 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75606/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

MARCHALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.497.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75552/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75568/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75569/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.029.

Extrait d'une réunion du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion, le conseil d'administration de la société EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l. a procédé à une modification dans le chef du titulaire de la deuxième signature.

Il a été décidé ce qui suit:

Vis-à-vis des banques et établissements financiers, la société est valablement engagée jusqu'à un montant de LUF 300.000,- par les signatures conjointes du gérant, M. Mario Hirsch, demeurant à Luxembourg, et de M. Romain Hilgert, journaliste, demeurant à Walferdange. La deuxième signature, confiée jusqu'à présent à M. Marc Gerges, lui sera retirée.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75575/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 67.493.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75553/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.623.

Avec effet au 4 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75554/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.599.

Avec effet au 30 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75555/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(C.F.G.V.T. S.A.), COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(75629/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(C.F.G.V.T. S.A.), COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.627.

_

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire Signatures

(75630/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(C.F.G.V.T. S.A.), COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire Signatures

(75631/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(C.F.G.V.T. S.A.), COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde, directeur de société, demeurant 43, rue d'Aulnay à F-95500, de Monsieur Ronan Laborde, demeurant 62, Avenue Chauvau à F-92200 Neuilly Sur Seine et de Mademoiselle Jane Laborde, demeurant 62, Avenue Chauvau à F-92200 Neuilly Sur Seine ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 3 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75636/595/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SKYLINERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour SKYLINERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75572/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SKYLINERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 28.780.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 octobre 2001

L'assemblée générale ordinaire de SKYLINERS, S.à r.l., a pris ce jour, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR avec valeur au 1er janvier 2002.
- 2. Augmentation du capital social de EUR 210,65 pour le porter de son montant actuel de EUR 24.789,35 à EUR 25.000,- par incorporation de résultats reportés.
 - 3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de EUR vingt-cinq mille (25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR vingt-cinq (25,-) chacune.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75573/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LUXIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 72.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour LUXIMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75567/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LUX COGEBA CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 60.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour LUX COGEBA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75570/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay. R. C. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(75571/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ART 19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la ART 19 S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75584/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PROXXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Herebiers.

R. C. Luxembourg B 36.054.

Les comptes annuels au 31 janvier 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la PROXXON S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75585/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

ENOGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 52.173.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2001

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francesco Olivieri, administrateur de sociétés, demeurant à Florence, Via Palestro 4, (Italie),
- Monsieur Alberto Giacobazzi, étudiant, demeurant à Modena (Italie),
- Monsieur Giovanni Giacobazzi, étudiant, demeurant à Modena (Italie).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75605/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LAGERHAUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 257, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la LAGERHAUS LUX S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75586/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

C.K. BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 77.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la C.K. BUSINESS CENTER S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75587/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIRGO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden. R. C. Luxembourg B 55.214.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2001

L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, coopté par décision du conseil d'administration en date du 27 décembre 1999.

L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Madame Nathalie Tesson, licenciée en Sciences, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie) cooptée par décision du conseil d'administration en date du 23 ianvier 2001.

Leur mandat prendra fin à l'issue de assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2001.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75603/257/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VIRGO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden. R. C. Luxembourg B 55.214.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2001

En date du 16 octobre 2001, à 10.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VIRGO SAH, ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg B 55.214, constituée en date du 21 mai 1996.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Pedoni, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thieltgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.
 - IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
- 1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).
 - 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.
- 3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»
 - 4. Divers.
 - V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:
- 1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1 Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 30.986,69.
 - 2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.
- 3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986, 69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75598/257/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

K.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la K.E., S.à r.l.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75588/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NOUVELLE LUXTECNIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 16, Ancienne route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 65.649.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Windhof le 31 octobre 2001

L'associé unique de NOUVELLE LUXTECNIC, S.à r.l., a décidé de convertir le capital social en EUR pour le 5 novembre 2001.

Le capital social de 1.250.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Le capital social de 31.250,- EUR est représenté par 1.250 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75621/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.680.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INMAR INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Signatures

Administrateurs

(75610/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.680.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INMAR INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Signatures

Administrateurs

(75611/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

P.R.M. SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den sechzehnten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- YAC FINANCE HOLDING S.A., mit Sitz in L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper,

vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

a) Herr Günther Fernbach, Datenverarbeitungskaufmann, wohnhaft in Bereldingen,

hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxemburg, am 16. November 2001,

- b) OELSNER FINANCIAL CORP., internationale Handelsgesellschaft, mit Sitz in Tortola (British Virgin Islands), vertreten durch:
 - Herrn Max Galowich, vorgenannt,
 - Herrn Jean-Paul Frank, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg,

gemäss einer Generalvollmacht, hinterlegt zu den Urkunden des amtierenden Notars am 31. Dezember 1998, einregistriert in Luxemburg A.C., am 8. Januar 1999, Band 906B, Blatt 37, Fach 7,

Herr Jean-Paul Frank hier vertreten durch Herrn Max Galowich, vorgenannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxemburg, am 16. November 2001,

2.- Herrn Günther Fernbach, vorgenannt, vertreten durch Herrn Max Galowich, vorgenannt, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxemburg, am 16. November 2001.

Diese Vollmachten, ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorbezeichneten Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung P.R.M. SOFTWARE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren, Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monates Juni, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendeins.
 - 2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendzwei statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1 YAC FINANCE HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Aktien	99
2 Herr Günther Fernbach, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Die Aktien wurden zu fünfundzwanzig Prozent (25 %) in bar eingezahlt, demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründunsgskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) oder sechzigtausendfünfhundertzehn luxemburgische Franken (LUF 60.510,-).

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig luxemburgische Franken (LUF 1.250.537,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Herr Günther Fernbach, Datenverarbeitungskaufmann, wohnhaft in Bereldingen,
- b) Frau Petra Biewer, Privatangestellte, wohnhaft in D-Konz,
- c) Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
- LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendundsechs.
 - 5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Günther Fernbach, vorgenannt.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 57, case 8. - Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. November 2001.

E. Schlesser.

(75739/227/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

CK SPORT CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 18.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la CK SPORT CENTER S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75589/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la CK S.A.

FIDICIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(75590/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VENERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.187.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VENERE S.A., société anonyme

Signatures

Administrateurs

(75609/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CMC FINANCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.457.

Extract of resolutions made by the general meeting of shareholders on 18th September 2001

List of directors till the next ordinary general meeting

Mr Li Bin, Chairman of the Board, President of CHINA NATIONAL MACHINERY IMPORT & EXPORT CORPORATION, 1 Fuwaidajie Ave., Beijing 100037 China;

Mr An Fengshou, Director of the Board, Chief Financial Official of CHINA NATIONAL MACHINERY IMPORT & EXPORT CORPORATION, Beijing, China;

Ms Chen Lindong, Director of the Board, General Manager of ENTERPRISES DEPARTMENT OF CHINA NATION-AL MACHINERY IMPORT & EXPORT CORP., Beijing, China;

Ms Li Xuehua, Director of the Board, General Manager of CMC FINANCIAL COMPANY S.A., 99, boulevard Baden Powell, L-1211 Luxembourg;

Mr Lu Yanbing, Director of the Board, Manager of CMC FINANCIAL COMPANY S.A., 24, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75628/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IMMOBILIERE EVEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen. R. C. Luxembourg B 41.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(75627/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IMMOBILIERE EVEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen. R. C. Luxembourg B 41.193.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue le 27 octobre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social de la société est transformé avec effet au 31 décembre 2001 de LUF 500.000,- en EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-, par incorporation de EUR 105,32 de la réserve libre vers le capital.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75626/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IMMOBILIERE EVEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen. R. C. Luxembourg B 41.193.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(75624/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.153.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2001

- La devise du capital est convertie en EUR (au cours de 40,3399 LUF pour un EUR) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 223.104,17 (deux cent vingt-trois mille cent quatre euros et dix-sept cents), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale;
- Autorisation est donnée à deux Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les propositions ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 59, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75640/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juin 2001

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Isabelle Dumont décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 janvier 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statutant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

M. Coffen Giovanni Marcolin, industriel, demeurant à Valsella di Domegge di Cadore (Italie), président;

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Federico Franzina, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE ET TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75616/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DUAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.094.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DUAT S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(75615/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENT EN ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 18.665.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2001, le siège social de la société a été transféré du 5 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er}octobre 2001, FIDEX-AUDIT, S.à r.l., Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2002 approuvant les comptes de 2001 en remplacement de M. Guy Schosseler.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENT EN ASIE, S.A.

Société anonyme

SOFINEX, S.A.

Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75712/783/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

NORDPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.179.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NORDPOL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(75614/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NORDPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.179.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NORDPOL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(75613/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(75623/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.923.

Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 5 octobre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social de la société est transformé avec effet au 31 décembre 2001 de LUF 500.000,- en EUR 12.394,68, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (124,79) chacune.» Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Le mandataire de la société

Signature

Capital social

A biffer:

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- frs.), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs.) chacune.

A inscrire:

Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79) chacune.

Toute inscription contraire est à rayer.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75622/799/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LINDHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.708.

Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(75632/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

LINDHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 79.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Staffan Lindstrand, directeur de sociétés, demeurant 80, Kungsgatan à S-11227 Stockholm, de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C° REVISEUR D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75635/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

IMMOBILIERE TAMIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.597.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Experts-comptables

Signature

(75649/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SAILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 79.717.

Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(75633/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

SAILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 79.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Magnus Persson, médecin, demeurant 17, Ängsvägen à S-18141 Lidingö, de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C° REVISEUR D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75634/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

NORDPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.179.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 novembre 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Carlo Santoiemma, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statutant sur l'exercice 1999/2000 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Federico Mantero, entrepreneur, demeurant à Como (Italie), président;
- M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE ET TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDPOL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75617/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VENERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.187.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

VENERE S.A., société anonyme

Signatures

Administrateurs

(75612/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A. (ISPA S.A.), Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig. H. R. Luxemburg B 65.052.

Am Freitag, den 29. Juni 2001 um 10.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A. (ISPA S.A.) zur ordentlichen Jahreshauptversammlung am Gesellschaftssitz in Wasserbillig.

Die Anwesenheitsliste wird von den Aktionären vor Beginn der Versammlung abgezeichnet.

Herr Erwin Schröder, Steuerberater, wohnhaft in B-4783 St. Vith, wird zum Vorsitzenden der Versammlung gewählt. Herr Heribert Monz, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, wird zum Stimmzähler bestimmt.

Im Einvernehmen zwischen dem Vorsitzenden und dem Stimmzähler, übernimmt Herr Kurt Leinen, Verwaltungsrat, wohnhaft in B-4780 St. Vith, die Rolle des Sekretärs.

Das Büro stellt anhand der Anwesenheitsliste fest, daß alle Aktionäre, Eigentümer der Gesamtheit der Aktien, die über die gleiche Anzahl Stimmen verfügen, anwesend oder vertreten sind.

Alle Aktionäre bestätigen ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und verzichten, soweit wie nötig, auf jegliche

Die Anwesenheitsliste wird somit von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphiert und gegenwärtigem Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt der Hauptversammlung folgende Dokumente zu Verfügung:

- 1) die Satzungen;
- 2) die Anwesenheitsliste;
- 3) die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2000;
- 4) den Bericht des Verwaltungsrates;
- 5) den Bericht des Kommissars.

Jeder Aktionär verzichtet, soweit wie notwendig, auf jegliches Recht oder Handhabe, welches aus der Abwesenheit einer Einladung entstanden ist oder entstehen könnte.

Dann erinnert der Vorsitzende daran, daß folgende Punkte auf der Tagesordnung stehen:

- 1) Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2000;
- 2) Verlesen des Berichts des Verwaltungsrats betreffend das Geschäftsjahr 2000;
- 3) Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2000;
- 4) Verabschiedung des Abschlusses;
- 5) Ergebnisverwendung;
- 6) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- 7) Streichung des Nominalwertes der Aktien;
- 8) Kapitalerhöhung;
- 9) Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro;
- 10) Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung;
- 11) Verschiedenes.

Der Vorsitzende bittet den Sekretär, die Konten per 31. Dezember 2000, sowie den Bericht des Verwaltungsrates und den Prüfungsbericht des Kommissars vorzulesen.

Der Sekretär liest vor.

Der Vorsitzende eröffnet sogleich die Debatte.

Verschiedene Themen werden von den Anwesenden angesprochen, dann, als niemand mehr das Wort erbittet, stellt der Vorsitzende folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

Erster Beschluß

Nachdem die Jahreshauptversammlung Kenntnis von dem Jahresabschluß zum 31. Dezember 2000, sowie von den Berichten des Verwaltungsrates und des Kommissars genommen hat, verabschiedet sie den vorgelegten Jahresabschluß.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Zweiter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung beschließt, den Gewinn des Jahres 2000 in Höhe von 538.954,- LUF folgendermaßen zu verwenden:

- Zuweisung an die gesetzliche Rücklage: 125.054,- LUF; 413.900,- LUF.

- Zuweisung an den Ergebnisvortrag:

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

Dritter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung entlastet den Verwaltungsrat von der Geschäftsführung für das abgelaufene Geschäftsjahr und den Kommissar von seinem Mandat.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

Durch das Gesetz vom 10. Dezember 1998 über die Umwandlung des Gesellschaftskapitals der Handelsgesellschaften in Euro wird die Generalversammlung der Aktionäre ermächtigt, nachfolgende Beschlüsse zu fassen. Diese Beschlüsse können mit der einfachen Mehrheit der Stimmen und ohne Berücksichtigung eines Anwesenheitsquorums gefasst werden

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, das Kapital um 537,- LUF zu erhöhen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien. Das Gesellschaftskapital beträgt nach dieser Erhöhung 1.250.537,- LUF.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31.12.2000 bestätigt werden. Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtigem Protokoll beigebogen um mit demselben einregistriert zu werden.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, das Gesellschaftskapital von derzeit 1.250.537,- LUF in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 31.000,- EUR beträgt.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Nominalwert der Aktien abzuändern., so dass das Gesellschaftskapital von 31.000,- EUR aus 100 Aktien mit einem Nominalwert von je 310,- EUR bestehen wird. Die Anzahl der Aktien bleibt somit unverändert.

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat, die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen, und dies gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

Siebter Beschluss

Infolge der vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 3, Absatz 1 der Satzungen folgendermaßen abgeändert:

Art. 3. Absatz 1. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,- EUR, eingeteilt in 100 Aktien mit einem Nominalwert von je 310,- EUR.

Dann, da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort beantragt, wird die Sitzung gegen 10.50 Uhr geschlossen und von allem Vorherstehenden wird gegenwärtiges Protokoll erstellt und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet.

E. Schröder / H. Monz / K. Leinen

Der Vorsitzende / Der Stimmzähler / Der Sekretär

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 29. Juni 2001.

Aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 29.06.2001, einregistriert in Clervaux am 15.11.2001, vol. 210, fol. 24, case 7, geht folgendes hervor:

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig:

- den Nominalwert der Aktien zu streichen,
- das Kapital um 537,- LUF zu erhöhen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien. Das Gesellschaftskapital beträgt nach dieser Erhöhung 1.250.537,- LUF.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31. Dezember 2000 bestätigt werden. Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtigem Protokoll beigebogen um mit demselben einregistriert zu werden.

- Die Generalversammlung beschließt einstimmig, das Gesellschaftskapital von derzeit 1.250.537,- LUF in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 31.000,- EUR beträgt.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Nominalwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von 31.000,- EUR aus 100 Aktien mit einem Nominalwert von je 310,- EUR bestehen wird. Die Anzahl der Aktien bleibt somit unverändert.

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat, die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen, und dies gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

- Infolge der vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 3, Absatz 1 der Satzungen folgendermaßen abgeändert:
- Art. 3. Absatz 1. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,- EUR, eingeteilt in 100 Aktien mit einem Nominalwert von je 310,- EUR.

Weiswampach, den 23. November 2001.

Zur Veröffentlichung im Mémorial und zur Eintragung beim Handelsregister.

Für INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A. (ISPA S.A.),

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Clervaux, le 15 novembre 2001, vol. 210, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(75687/667/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A. (ISPA S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 65.052.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 15 novembre 2001, vol. 210, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 23 novembre 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(75688/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

DUAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.094.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 octobre 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Gerd Fricke décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 7 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statutant sur l'exercice 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Agostino Falzi, entrepreneur, demeurant à Quinto di Valpantana, Verona (Italie), président;
- M. Michelangelo Falzi, entrepreneur, demeurant à Verona (Italie), administrateur;
- M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE ET TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DUAT S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75618/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange